

COMMUNE DE VALDIEU-LUTRAN

Haut-Rhin



Arrêté N° 4/2022

PORTANT PRIORITÉ DE PASSAGE RUE DE ROMAGNY ET RUE DE BELFORT

Le Maire de VALDIEU-LUTRAN,

VU les articles L 2545-2 et 2542-3, les articles 2213-1 à 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et les décrets n° 77-90 et 77-91 du 27 janvier 1977 ;

VU le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière "Code de la route" modifié et complété notamment par l'article R.411 ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifié et complété ;

VU la demande présentée par l'Union cycliste de Montreux-Vieux à l'occasion de la course intitulée « 3ème Prix du Garage Wadel » devant se dérouler le dimanche 27 mars 2022 entre 13h et 17h00 ;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier provisoirement l'ordre des priorités, prévu par le code de la route, au moment du passage de la course, pour permettre son bon déroulement et assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est accordé une priorité de passage à la manifestation sportive intitulée « 3ème Prix du Garage Wadel », le dimanche 27 mars 2022 de 13h à 17h00, sur les portions de voies empruntées, en agglomération, suivantes :

- La rue de Romagny depuis Romagny
- La rue de Belfort en direction de Retzwiller
- les signaleurs facilitent le déroulement des épreuves, dans le cadre de la priorité de passage et peuvent être fixes ou mobiles.

ARTICLE 2 : Les feux tricolores seront mis à l'orange clignotant,

ARTICLE 3 : L'organisateur est responsable de la mise en place aux intersections des priorités de passage par tous moyens réglementaires et à sa charge. La signalisation et l'information des riverains sont assurés par l'organisateur de la manifestation.

ARTICLE 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Dannemarie, Monsieur le Directeur des Brigades Vertes et Monsieur le Président de l'Union cycliste de Montreux-Vieux.

Fait à VALDIEU-LUTRAN, le 21 mars 2022



Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.